



Séance du Conseil général, 7 septembre 2020

PROCES - VERBAL

Président :	M. Silvio Da Pare (soc)
Présents :	28 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 5 membres du Conseil communal l'administrateur communal
Excusés :	13 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 2 membres du Conseil communal

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Le **procès-verbal de la séance du 29 juin 2020** sera adopté lors d'une prochaine séance ; **l'ordre du jour est modifié** par l'ajout d'un point relatif à une interpellation déposée par le groupe des Verts.

La séance se tient exceptionnellement dans la salle de sports « Juliette », qui n'est pas équipée de microphones ni de système d'enregistrement ; les débats ne peuvent pas être entièrement et fidèlement reflétés dans ce procès-verbal ; toutefois, les décisions (votes) sont clairement reportées.

2. Informations du Président

RAS.

3. Demande de crédit d'un montant de CHF 160'000.- pour la réfection de chemins agricoles, dans la région Petit-Villaret – Combe-Jaqueta (rapport 20.008)

Au nom du Conseil communal, M. **Th. Perret** présente un rapport moins prestigieux que certains débattus ces derniers temps, mais qui montre bien l'implication de la Commune dans l'entretien de l'intégralité de son patrimoine, un entretien qui s'avère parfois inéluctable. Le projet doit bénéficier de subventions fédérale et cantonale, dont le montant exact n'est pas encore connu, et d'une contribution de la Commune de Milvignes à la réfection du chemin mitoyen, d'un montant maximal de CHF 50'000.-.

Le groupe socialiste (Mme Duvillard) annonce qu'il acceptera l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. **J. J. Wenger** (PLR) demande des précisions quant à la subvention et le timing des demandes déposées. Le Conseil communal (M. Th. Perret) répond que les demandes, compliquées à formuler, sont en cours, et que le montant réclamé porte sur l'ensemble des travaux. Il attend une prochaine réponse des services cantonaux, certainement avant le début des travaux.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Octroi de la garantie de prévoyance au personnel du Syndicat SIAALN (Anneau d'Athlétisme) (rapport 20.007)

M. **P. Bourquin**, au nom du Conseil communal, rappelle les exigences de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle LPP, auxquelles la Commune doit se soumettre non seulement pour son personnel, mais aussi pour celui des syndicats desquels elle fait partie. Elle doit, avec les autres Communes, garantir la couverture des prestations de la caisse de pensions (prévoyance.ne) pour le personnel du syndicat assuré auprès de cette caisse. La garantie est formelle ; elle est matérialisée par une annotation au pied du bilan de la Commune, dans l'annexe aux comptes n° 7.4.b.

M. **J.J. Wenger** (PLR) fait part de son accord avec la demande, mais a deux questions, relatives au taux de couverture de la caisse de pensions, et de la masse salariale assurée. Le Conseil communal répond que le taux de couverture est d'environ 65% et que le syndicat emploie actuellement 1.1 EPT, hors retraités. A la question de connaître le découvert technique, le Conseil communal présente un calcul de la situation pour ce syndicat.

Mme **L. Mariani Ummel**, au nom du groupe socialiste, fait part de l'acceptation, par son groupe, de l'arrêté.

L'entrée en matière et l'arrêté sont alors tous deux acceptés à l'unanimité.

5. Interpellation Les Verts : « COVID-19 : Soutien à la population et à l'économie locale »

Traitée conformément aux dispositions des art. 53 et 54 du Règlement général de commune, l'interpellation fait l'objet d'un développement écrit et, du moment où le Conseil général n'a pas demandé l'ouverture de la discussion sur cette interpellation, le Conseil communal y répondra par écrit, dans le délai de deux mois.

6. Fusion, état des travaux

Le Conseil communal présente, à l'aide d'une présentation PowerPoint, les travaux menés actuellement dans plusieurs groupes de travail, rassemblant des délégués politiques et/ou techniques des quatre Communes du processus de fusion. Par ailleurs, il présente la gestion du personnel dans le cadre de ce projet, notamment les dispositions pour le transfert du personnel dans la nouvelle organisation et les diverses modalités relatives à l'attribution des postes de travail.

7. Divers

M. **S. Guye** (RAVL) intervient sur l'investissement consenti par le Conseil communal pour l'équipement du Service de sécurité urbaine avec un véhicule ad hoc. Il pose la question du choix du véhicule dans le contexte de la fusion, de la validation d'un cahier des charges, de la customisation et de la couleur du véhicule, entre autres. Un choix aussi sensible, même s'il reste dans les compétences financières du Conseil communal, doit, à son avis, être soumis au Conseil général, qui représente les citoyen.ne.s.

Le Conseil communal (M. **D. Boillat**) répond que l'ancien véhicule était poussé à ses limites, une fois chargé du matériel idoine pour l'action du Service. Il n'était pas adapté aux déplacements sur Serroue, ou sur Valangin, où, pour rappel, la Commune de Corcelles-Cormondrèche assume les tâches de sécurité publique. Le véhicule a été acheté dans le Canton, son équipement (marquage compris) donné à une entreprise spécialisée, hors Canton. Le Conseil communal rappelle aussi les fonctions du service et la nécessité, parfois, de disposer d'un véhicule 4x4, qui est en fait hybride. La couleur se distingue de celle de Police neuchâteloise.

8. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donne les informations suivantes :

- une photo des candidat.e.s aux élections communales vient d'être prise et paraîtra prochainement dans Le Reflet ;
- la torrée pour 420 élèves sera traditionnellement préparée avec l'aide des services communaux et la Commission Anim'école, fin septembre/début octobre,
- la journée « A pied à l'école » sera organisée comme de coutume le 18 septembre, et la Rue du Château bouclée à cette occasion,
- les premières séances du Conseil général de la Commune de Neuchâtel, nouvellement élu le 25 octobre 2020, auront lieu les 9 novembre et 21 décembre 2020,
- le 14 décembre 2020, une partie festive est prévue à la fin de la séance du Conseil général, dernière réunion des autorités politiques de la Commune de Corcelles-Cormondrèche,
- le personnel communal sera formé à la prévention des incendies en date du 1^{er} octobre 2020.

Fin de la séance à 21h08.

Pour le procès-verbal,
P. Muhlemann, adm. communal

Liste de présence, 7 septembre 2020 (séance n° 19 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	E	Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	E	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	E	L'Eplattenier	Claude	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Luc	E	Macherel Rey	Anne	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Nicole	E	Martin	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Stéphane	E	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	E
Capelli	Karin	E	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Pinel (Panadero)	Raphaëlle	E
Da Pare	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	E	Sauvant	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Duvillard	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	Tahara Dallais	Kaori	<input checked="" type="checkbox"/>
Galland	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	Tissot	Vanessa	E
Gérard Mattson	Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	Ummel Mariani	Lysiane	<input checked="" type="checkbox"/>
Gretillat	Elena	E	Wenger	Guillaume-Emile	<input checked="" type="checkbox"/>
Grosjean	Charlotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	Wildhaber	Jean-Pierre	E
Guillén	José	<input checked="" type="checkbox"/>			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire